



**À :** Tous les membres

**Date :** Le 5 mai 2021

**Objet :** COVID-19 – Mesures spéciales d’urgence dans la MRC du Granit en Estrie et changement de zones pour certains territoires

Chers membres,

Comme annoncé par le gouvernement hier, des mesures spéciales d’urgence s’appliqueront à partir de 00h01 le 6 mai à la **MRC du Granit** dans la région de l’Estrie.

Dans les municipalités visées par des mesures spéciales d’urgence, il est interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci entre 20 heures et 5 heures du matin, hormis dans certains cas d’exceptions, dont celle : « [d’] *une personne dont la présence est essentielle sur les lieux de son travail* ». Les activités de productions peuvent donc débuter ou se poursuivre pendant le couvre-feu.

Afin de permettre aux membres de vos équipes qui se déplacent durant le couvre-feu en raison de leur travail de démontrer facilement la nécessité de leur déplacement, vous êtes invités à remplir le formulaire « [Attestation de l’employeur – Déplacement durant le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec](#) ». Vous pouvez également utiliser le [modèle](#) développé par l’AQPM.

En ce qui a trait aux autres restrictions imposées par les mesures spéciales d’urgence, nous vous invitons à vous référer au site du [Gouvernement du Québec](#).

À compter du 10 mai à 00h01, les territoires suivants ne seront plus visés par des mesures spéciales d’urgence et passeront en zone rouge :

- **Communauté métropolitaine de Québec**<sup>1</sup> (région de la Capitale-Nationale)
- Ville de **Lévis** et les municipalités régionales de comté (**MRC**) de **Lotbinière, de Bellechasse, de Montmagny, de l’Islet, des Appalaches et de La Nouvelle-Beauce** (région de la Chaudière-Appalaches);
- **MRC de Papineau** et de **La Vallée-de-la-Gatineau** (région de l’Outaouais)

De plus, la région de l'**Abitibi-Témiscamingue** passera de la zone orange à la zone jaune à compter du 10 mai.

N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des relations de travail si vous avez des questions.

Meilleures salutations,

L'équipe des relations de travail.

---

<sup>1</sup> Soit l'agglomération de Québec, la MRC de l'Île-d'Orléans, la MRC de La Côte-de-Beaupré, la MRC de La Jacques-Cartier

**Association québécoise de la production médiatique**

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1  
514 397-8600

[aqpm.ca](http://aqpm.ca) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

The logo for the Association québécoise de la production médiatique (AQPM) features the letters 'AQPM' in a bold, sans-serif font. The letter 'Q' is stylized with a multi-colored circular graphic inside it, transitioning through shades of blue, green, and yellow.